Le père Abbé de Fontgombault répond aux “indignés” (maj 2)

14/03/2014 à 23h40

[Maj 14 mars 23h 40]

La Cour de cassation a rejeté le recours de dix moines de l’abbaye de Fontgombault contre leur radiation de la liste des électeurs de la commune, a annoncé aujourd’hui l’avocat des habitants du village qui font valoir que ces religieux n’habitent plus la commune.

Le Figaro

[Maj 25 février 20h 02]

Les dix moines de l’abbaye, radiés des listes électorales de Fontgombault par le tribunal d’instance de Châteauroux, ont décidé de se pourvoir en cassation.

La Nouvelle République

——— ci dessous article du 23 février ———

Suite à la radiation de la liste des électeurs de Fontgombault de dix moines de l’abbaye de ce village de l’Indre, le père Abbé, supérieur de l’Abbaye, sort du silence monacal pour répondre publiquement aux “indignés”.

Cher habitant de Fontgombault, cher ami, che`re amie,
Depuis quelques semaines, notre village a perdu quelque peu de son calme habituel. Vous-meˆme avez peut-être e´te´ contacte´ par quelques « indigne´s » afin de signer une pe´tition ou encore avez-vous rencontre´ des journalistes de la presse e´crite ou de la te´le´vision ?
*Les moines en queˆte de la paix avec Dieu ne sont pas indiffe´rents a` la paix entre les hommes.* ***Jusqu’a` maintenant ils n’ont pratiquement pas re´agi publiquement.***
Re´cemment cependant, dix moines de l’abbaye envoye´s a` l’abbaye Saint-Paul de Wisques dans le Pas-de-Calais ont e´te´ radie´s des listes e´lectorales a` la demande de neuf indigne´s et par de´cision du tribunal de Chaˆteauroux.

A ce sujet, je crois devoir vous fournir quelques pre´cisions.
La de´cision d'aider le monaste`re de Wisques a e´te´ prise au cours d'un vote a` bulletins secrets du chapitre de l'abbaye au cours de l'anne´e 2013. La majorite´ des 2/3 des voix ayant e´te´ largement obtenue, le projet de reprendre Wisques a e´te´ adopte´ sans pour autant que le nom des moines envoye´s et leur nombre aient e´te´ arrête´s. Ces e´le´ments peuvent donc e´voluer tant que la situation de chacun des moines envoye´s n'est pas solidement e´tablie.
Ces moines ont ge´ne´reusement accepte´ de quitter Fontgombault a` ma demande.
L'envoi d'un moine de´pend en effet de la de´cision du supe´rieur monastique, qui peut d'ailleurs tout autant le rappeler a` son monaste`re d'origine comme dans le cas d'un moine qui ne pourrait s'adapter a` sa nouvelle re´sidence, ou si une ne´cessite´ quelconque survenait dans le monaste`re d'origine.
En revanche la de´cision de´finitive de se stabiliser dans un nouveau lieu monastique de´pend uniquement du moine. Une fois de´cide´, le moine fait une demande a` la nouvelle communaute´ qui dans un vote secret, accepte ou refuse. Cette demande ne peut avoir lieu qu'au bout d'une pe´riode d'un an.
Aucun des moines radie´s actuellement partis pour Wisques n'a fait de demande en vue de se stabiliser a` Wisques. Tous demeurent donc moines de Fontgombault et jouissent des droits qui sont attache´s a` cette appartenance.
Soulignons ici le fait que parmi ces moines, deux habitent a` Fontgombault depuis 42 ans, un depuis 39 ans, deux depuis environ 33 ans, deux depuis environ 22 ans, deux depuis 16 ans et enfin un depuis 10 ans.
Est-il donc le´gitime et prudent apre`s seulement deux mois et demi d'absence de leur monaste`re de chasser des listes e´lectorales de la commune ceux qui y re´sidaient effectivement depuis au minimum plus de dix ans*, sous pre´texte de se battre contre des « citoyens qui n'ont pas a` voter dans une commune qu'ils n'habitent pas. » ? C'est ce que les « indigne´s » et le tribunal ont de´cide´ en leur nom et*

sans même les consulter au pre´alable ! L'E´glise est plus prudente, continuant a` leur garder une place tant qu'ils n'ont pas fait un choix libre et de´finitif sur leur lieu de re´sidence.

Je ne suis d'ailleurs pas certain que tous les indigne´s votant a` Fontgombault habitent effectivement notre commune ou encore peuvent pre´tendre a` 42 ans de pre´sence en ce lieu comme les plus anciens du groupe des moines radie´s. La ve´ritable raison de la radiation serait peut-être a` chercher ailleurs…

Les moines radie´s ne sont pas indiffe´rents a` cette de´cision et s'indignant a` leur tour d'avoir e´te´ traite´s de la sorte ont de´ja` fait perdre aux «indigne´s» de Fontgombault le monopole de l'indignation !

Michel Navion, avocat des « indigne´s », re´sumant le jugement du tribunal disait : « cette affaire interroge sur le point de savoir, s'agissant de communaute´s religieuses, sectes et groupements divers, quel cre´dit accorder aux certificats de pre´sence de´livre´s […] par un supe´rieur, gourou ou autre autorite´ en vue d'inscrire sur les listes e´lectorales les membres de sa communaute´.»

A ceci, nous devons re´pondre que, s'inscrire dans telle ou telle commune ne de´pend pas du supe´rieur de la communaute´ mais du moine. L'E´glise en l'occurrence respecte davantage la liberte´ individuelle de chacun ainsi que la re´alite´ de sa situation. Les gourous ne sont pas ne´cessairement ou` l'on croit…

Deux moines actuellement a` Wisques ont e´te´ inscrits sur les listes e´lectorales de cette commune. L'un d'entre eux est le supe´rieur de la communaute´ de Wisques et fait juridiquement partie de la communaute´ de Wisques en raison de sa charge. Il semblait cohe´rent qu'il prenne e´galement place de suite au sein de la commune. Le second, ayant fait des se´jours prolonge´s a` Wisques depuis plus d'un an, a e´te´ sollicite´ par le maire sortant afin de devenir membre du futur conseil municipal, s'il est e´lu.

Nous avons e´te´ sensibles en lisant la presse a`

l’affirmation de certains indigne´s qui se de´fendent d’avoir voulu se battre contre l’abbaye : « On ne s’est pas battus contre l’abbaye ou l’E´glise » ***Pourtant, les faits sont la` : acharnement de la presse autour du monaste`re, accusation devant la justice, amalgame avec les sectes, les gourous, pour reprendre les termes de leur avocat… La laÏcite´ a le dos large.***

Contrairement a` ce que l’on pourrait penser, les moines ne sont pas oppose´s a` une saine lai¨cite´. Une saine lai¨cite´ contribue a` la paix de la socie´te´. Elle e´vite de de´chaîner les passions qui entraînent haine, vengeance, de´lation… Peut-on croire qu’un pays pourrait vivre dans la paix avec de tels exce`s ?

En souhaitant, comme la plupart d’entre vous que le calme et cette paix reviennent dans notre commune, je vous assure de ma conside´ration.

Soyez certains qu’en tant que nos plus proches voisins, vous demeurez chaque jour dans la prie`re des moines ainsi que votre famille.

Source : Le Petit Placide.

Voir aussi:

Un village veut radier ses moines des listes électorales

Fontgombault (Indre) : Des «indignés» dénoncent un village sous «l’influence des moines» (Vidéo)